

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -MADÉCKO

Qui sommes-nous ?

- MADÉCKO (Michaël Macko)
- Statut micro-entreprise
- SIRET : 934 137 373 000 15
- TVA non applicable, art. 293B du CGI

Afin de sécuriser nos relations sur le plan juridique, il est important que vous preniez connaissance de nos conditions générales de vente, qui régissent les obligations contractuelles de chaque partie, le client non-professionnel (ci-après le « client ») d'une part et la micro-entreprise, dirigée par Michael Macko d'autre part.

S'agissant des clients professionnels, les conditions générales de vente qui leur sont applicables sont précisées dans la section 2 des présentes.

Tout client de MADÉCKO reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec MADÉCKO.

Tout ressortissant de la communauté Européenne et des pays respectant la directive 95/46/CE ne peut faire valoir sa méconnaissance linguistique comme cause d'annulation du contrat. Toute signature d'un devis de MADÉCKO vaut acceptation des présentes conditions.

Section 1 – Conditions générales de ventes applicables aux clients

Article 1-1)– Site internet et engagement contractuel

Le site internet www.madecko.fr a pour objet principal de fournir des informations sur les prestations de services proposées par l'entreprise. Nous ne prenons en compte que des commandes fermes, après signature d'un devis avec la mention « bon pour accord » ou la prise de rendez-vous pour une prestation de conseil. Aucune commande ne pourra être passée sur le site internet.

Vous serez engagés à verser le montant indiqué sur le devis. MADÉCKO, de son côté, sera engagée à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis. En signant ces conditions, vous marquez votre accord quant à la réception de communication électronique de notre part liée notamment à la réalisation des prestations contenues dans notre devis.

Article 1-2) - Données personnelles

MADÉCKO collecte les données strictement nécessaires à la réalisation de la mission (nom, coordonnées, photos du lieu, etc.). Ces données ne sont ni cédées, ni revendues,

et sont conservées pendant la durée

nécessaire à la mission, puis archivées pendant 3 ans à des fins juridiques et fiscales. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer par e-mail à contact@madecko.fr.

Article 2 – Procédure de mise en oeuvre des prestations

2-1) Devis // Bon de commande

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles

ont été confirmées par la signature du devis par le représentant légal du Client ou

toute personne dûment mandatée à cet effet.

Ce devis sera accompagné d'un versement d'un acompte de 25% et ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. L'étude du projet commencera après l'encaissement de cet acompte. En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par MADÉCKO pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à MADÉCKO et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la Consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 dudit code.

2-2) – Termes de la prestation

Les termes de la prestation sont fixés sur le devis ou sur tout autre document annexé à celui-ci entre le client et MADÉCKO. Le client s'engage à fournir à MADÉCKO tout document utile à la réalisation de la prestation. Plus généralement, il s'engage à faciliter la réalisation de la prestation par MADÉCKO (prise de photos, relevés d'informations). Le client s'engage à répondre aux sollicitations de MADÉCKO dans des délais raisonnables, à fournir toutes les informations nécessaires à l'exécution de la mission, et à respecter les délais de validation pour éviter tout report de prestation.

Article 2-3) – Packs de services

MADÉCKO propose plusieurs packs de services selon les besoins du client : ESSENTIEL, CONFORT, INTÉGRAL.

Le contenu précis de chaque formule est défini dans le devis. Toute prestation en dehors du périmètre de la formule choisie fera l'objet d'un devis complémentaire.

Article 2-4)– Déroulement de la prestation

La mission de la société MADÉCKO se déroule selon les étapes suivantes :

1. Visite à domicile préalable

Une première visite sur site est organisée au domicile du client, afin de prendre

connaissance du lieu, d'échanger sur les besoins, contraintes techniques et attentes.

Cette visite, strictement informative et préparatoire, ne constitue pas une prestation de conseil ou de coaching déco. Elle est facturée au tarif forfaitaire de 90 € TTC, montant déduit du devis global en cas de validation ultérieure du projet par le client.

À défaut de validation d'un devis dans un délai de 30 jours calendaires suivant la visite, ce montant reste dû à titre définitif.

2. Phase APS – Avant-Projet Sommaire

Cette phase comprend l'analyse des besoins, une proposition d'organisation des espaces, un concept décoratif, et une première esquisse d'ambiance. Elle donne lieu à la remise de documents préliminaires (plans sommaires, croquis, moodboard, etc.).

Le délai de réalisation de l'APS est généralement compris entre 7 et 15 jours ouvrés après la signature du devis.

3. Phase APD – Avant-Projet Définitif

Après validation de l'APS par le client, cette phase approfondit les choix retenus. Elle inclut la remise de plans techniques détaillés, de perspectives (2D/3D), d'une palette matériaux/couleurs et de recommandations ciblées.

Le délai de réalisation de l'APD est en moyenne de 10 à 20 jours ouvrés à compter de la validation formelle de l'APS.

Les délais indiqués (APS, APD, etc.) sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés en fonction de la complexité du projet, de la réactivité du client ou de contraintes techniques indépendantes de la volonté de MADÉCKO.

4. Révisions incluses

Sont incluses dans chaque phase jusqu'à deux séries de modifications mineures, à la demande du client, à condition que celles-ci respectent le cadre du projet initialement défini (surface, style, budget, fonctions).

Toute demande supplémentaire ou modification substantielle (changement de style, de configuration majeure, extension du périmètre, etc.) fera l'objet d'un devis complémentaire soumis à l'accord du client avant exécution.

5. Validation des phases

Chaque phase (APS, puis APD) donne lieu à une présentation au client. La validation doit être transmise soit par écrit, soit par signature des documents remis, soit par confirmation explicite par e-mail.

Sous réserve d'une preuve de transmission claire (e-mail avec accusé de réception, ou signature électronique), l'absence de réponse sous 7 jours ouvrés sera interprétée comme une validation tacite, sauf mention contraire ou demande écrite de modifications dans le délai imparti.

Article 3 – Tarif – Prix

Les tarifs et les prix des prestations de MADÉCKO sont exprimés en Euros toutes taxes comprises (TTC).

Validité des devis

Tout devis établi par MADÉCKO est valable pour une durée de 2 mois à compter de la date d'émission. Passé ce délai, le devis devra être révisé et actualisé.

Fermeté des tarifs

Les tarifs indiqués sur les devis sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. Cependant, MADÉCKO se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, notamment en cas de changement de coûts de production, de modifications législatives ou réglementaires, ou de variation des taux de change.

Modification des tarifs

En cas de modification des tarifs, MADÉCKO informera le client par écrit des nouveaux tarifs applicables. Les nouveaux tarifs seront applicables aux nouvelles commandes et aux devis ayant dépassé le délai de validité, sauf accord contraire écrit entre les parties.

Article 4 – Paiement 4.1) – Délai et modalités

Le règlement des prestations fournies par la micro entreprise MADÉCKO s'effectuera en trois échéances, selon les modalités suivantes :

Premier paiement : 25 % du montant total TTC à la signature du devis et avant tout commencement d'étude ou de mission.

Deuxième paiement : 35 % du montant total TTC à la présentation de l'avant projet sommaire.

Troisième paiement : 40 % du montant total TTC à la livraison complète des prestations prévues au contrat ou au moment de la remise du dossier final.

Les paiements seront effectués par virement bancaire, chèque ou tout autre moyen convenu entre les parties, dans un délai maximum de 7 jours calendaires suivant l'émission de chaque facture.

4.2) – Suivi de chantier

Le suivi de chantier ne fait pas partie des missions de conception et de décoration. Il constitue une prestation distincte, qui fait l'objet d'un devis séparé, établi spécifiquement en fonction de la nature, de la durée et du montant des travaux à réaliser.

Le montant de cette prestation est calculé entre 8 % et 12 % du montant total HT des travaux, selon la complexité du projet. Le taux exact est précisé dans le devis de suivi de chantier, à valider par le client.

Le service de « Suivi de chantier » proposé par MADÉCKO est un **accompagnement esthétique** destiné à veiller à la cohérence entre le projet d'aménagement validé et sa mise en œuvre sur le chantier.

Il comprend notamment :

- Des visites ponctuelles sur le lieu des travaux,
- Des échanges avec les entreprises à des fins décoratives,
- Des conseils liés aux finitions, matériaux, couleurs, ou mobilier.

Ce service n'inclut aucune responsabilité technique, réglementaire ou juridique : MADÉCKO n'assure ni la coordination des entreprises, ni la direction des travaux, ni la réception de chantier.

Chaque artisan ou entreprise intervenant reste seul responsable de la bonne exécution de ses prestations.

Modalités de paiement :

Le règlement de cette prestation est échelonné comme suit :

30 % à la signature du devis de suivi de chantier,

30 % en cours de chantier, sur présentation d'un état d'avancement,

40 % à la réception complète des travaux et à la levée des éventuelles réserves.

Tout retard ou interruption du chantier non imputable à la société MADÉCKO ne pourra entraîner un report des échéances prévues.

4.3) – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités seront automatiquement dues, sans qu'un rappel soit nécessaire, à un taux égal à trois

fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce.

Article 5 – Responsabilité

En tant qu'architecte d'intérieur, MADÉCKO s'engage à fournir des services de conception et de design d'intérieur de haute qualité, conformes aux règles de l'art et aux normes professionnelles applicables. MADÉCKO est responsable de la conception et de la réalisation des plans et des documents de Projet, ainsi que de la coordination des

différents intervenants dans le cadre du projet.

En revanche, MADÉCKO ne saurait être tenue responsable :

- Des défauts ou des malfaçons résultant de l'exécution des travaux par des prestataires extérieurs, notamment les entrepreneurs, les artisans et les fournisseurs, qui ne sont pas sous la responsabilité directe de MADÉCKO.

- Des dommages ou des préjudices résultant de l'usage ou de la maintenance des ouvrages et des équipements après la livraison du projet.

- Des modifications ou des changements apportés au projet par le client ou par des tiers sans l'accord préalable et écrit de MADÉCKO .

Concernant les documents photo transmis par le client, MADÉCKO ne saurait être tenue responsable de l'exactitude ou de la pertinence des informations contenues dans ces documents. Le client est responsable de la vérification de l'exactitude des informations fournies.

Lors de la présentation des plans et des documents de projet, les couleurs et les textures peuvent varier en fonction des supports de présentation et des matériels utilisés. MADÉCKO ne saurait être tenue responsable des différences éventuelles entre les couleurs présentées et les couleurs réelles des matériaux et des produits utilisés.

Les plans et les documents fournis par MADÉCKO sont destinés à servir de base pour la réalisation du projet. Le client est responsable de la vérification de l'exactitude et de la conformité des plans et des documents avant de les transmettre à des prestataires extérieurs.

MADÉCKO ne fournit pas de garantie de résultat pour les travaux exécutés par des prestataires extérieurs, mais s'engage à sélectionner des professionnels qualifiés et compétents pour la réalisation du projet.

Cet article définit les responsabilités et les limites de responsabilité de MADÉCKO en tant qu'architecte d'intérieur, et permet de clarifier les attentes et les obligations de chaque partie dans le cadre du projet.

Article 6 : Assurance

MADÉCKO souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques liés à son activité

d'architecte d'intérieur.

Le client est responsable de souscrire les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à la réalisation du projet, notamment l'assurance dommage ouvrage et l'assurance responsabilité civile décennale.

MADÉCKO ne saurait être tenue responsable des conséquences de tout sinistre ou dommage survenant sur le chantier ou sur les ouvrages réalisés, sauf en cas de faute prouvée de sa part.

Le client s'engage à fournir à MADÉCKO une copie des polices d'assurance souscrites pour le projet, sur demande de MADÉCKO .

Cet article définit les obligations de chaque partie en matière d'assurance et permet de clarifier les responsabilités en cas de sinistre ou de dommage.

Article 7 : Illustration et propriété

Tous les documents, y compris les plans, les dessins, les photographies et les autres supports visuels créés par MADÉCKO dans le cadre du projet, sont la propriété exclusive de MADÉCKO jusqu'au paiement intégral du montant dû.

Le client est autorisé à utiliser ces documents uniquement pour les besoins du projet et s'engage à ne pas les reproduire, les diffuser ou les utiliser pour d'autres fins sans l'autorisation préalable et écrite de MADÉCKO.

Les droits d'auteur et les droits de propriété intellectuelle sur les créations de MADÉCKO sont protégés par la loi.

Le client reconnaît que MADÉCKO est l'auteur et le propriétaire de ces créations.

MADÉCKO se réserve le droit d'utiliser les photographies et les illustrations du projet pour ses propres besoins de communication et de promotion, sauf indication contraire du client.

Cet article définit les droits et les obligations de chaque partie en matière de propriété intellectuelle et permet de protéger les créations de MADÉCKO.

Article 8 – Confidentialité

Le client autorise MADECKO à prendre des photographies des projets réalisés à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, portfolio), sauf refus écrit exprès notifié avant la livraison du projet.

MADÉCKO s'engage à tenir confidentielles les informations personnelles communiquées par son client.

MADÉCKO s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles du client à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite du client.

Le client s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles relatives à l'entreprise et aux méthodes de travail de MADÉCKO à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite de MADÉCKO.

Les obligations de confidentialité prévues dans cet article ne s'appliquent pas aux informations qui :

- Sont déjà publiques ou deviennent publiques sans faute de la partie tenue à la confidentialité.
- Sont déjà connues par la partie tenue à la confidentialité avant leur divulgation.
- Doivent être divulguées en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Article 9 : Force Majeure

Ni MADÉCKO ni le client ne seront responsables des retards ou des manquements à leurs obligations résultant d'un cas de force majeure, notamment :

- Les catastrophes naturelles (inondations, incendies, séismes, etc.)
- Les guerres, les émeutes, les troubles civils

- Les grèves, les lock-out, les conflits sociaux
- Les épidémies, les pandémies
- Les décisions administratives ou réglementaires
- Les pannes ou les dysfonctionnements des réseaux et des systèmes informatiques

En cas de force majeure, la partie affectée devra notifier à l'autre partie, par écrit, les circonstances de la force majeure et son impact sur l'exécution du contrat.

Les obligations des parties seront suspendues pendant la durée de la force majeure. Si la force majeure dure plus de 30 jours, les parties pourront négocier une résiliation amiable du contrat ou une adaptation des conditions de travail.

Article 10 : Annulation, rétractation, report

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis. Pour se rétracter, le Client doit adresser dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) à MADÉCKO une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter au 8 rue Bougainville 91170 VIRY-CHATILLON ou à défaut un mail avec accusé de réception à contact@madecko.fr.

Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra les acomptes versés.

En cas d'annulation par le Client du projet en cours de prestation, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts.

Il est rappelé que ces conditions générales de vente ne s'appliquent qu'aux particuliers qui seuls bénéficient de ce droit de rétractation.

Tout report de rendez-vous, de l'une ou l'autre des parties, doit être signifié au moins 2 heures avant l'intervention à domicile. Les 2 parties conviendront alors d'un commun accord d'une autre date.

Article 11 : Clauses pénales et imprévision

En application des articles 1226 et 1195 du Code civil, les parties conviennent que :- En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution

du contrat par l'une des parties, la partie victime pourra demander des dommages et intérêts, sans préjudice de toute autre mesure prévue par le contrat ou la loi.

- Si un changement de circonstances imprévisibles rend l'exécution du contrat excessivement onéreuse pour l'une des parties, celle-ci pourra demander une renégociation du contrat. À défaut d'accord, le contrat pourra être résilié ou modifié par le juge.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions des articles 1226 et 1195 du Code civil et les acceptent expressément.

Article 12 – Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes, le client consommateur est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux dispositions des articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige.

À défaut d'accord amiable ou de médiation, le litige sera porté devant le tribunal territorialement compétent en application des règles de droit commun, c'est-à-dire celui du lieu de domicile du client ou du lieu de réalisation de la prestation.

En cas de litige, le client peut s'adresser gratuitement au médiateur de la consommation dont relève MADÉCKO :

Médiateur : CNPM – Médiation Consommation

Adresse : 27 avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond

Site : www.cnpm-mediation-consommation.eu

Section 2 – Conditions particulières applicables aux clients dits professionnels

La notion de client professionnel est définie selon les règles et usages en la matière. En toute hypothèse, pour se prévaloir de sa qualité de client professionnel à l'encontre de MADÉCKO, celui-ci doit en avoir informé MADÉCKO au plus tard lors de la signature du devis.

Les articles précités dans la section 1 s'appliquent dans les relations entre MADÉCKO et un client professionnel à l'exception de l'article 10.

Les tarifs de MADÉCKO sont TTC comme précités dans l'article 3 de la section 1. MADÉCKO se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Les conditions de règlement sont celles définies ci-dessus (section 1)

En cas de retard de paiement, MADÉCKO se réserve le droit de suspendre l'exécution de toute prestation.

Pour tout retard de paiement, des agios au taux légal en vigueur lors de la période concernées, augmentés de 20%, seront facturés et payables à réception de factures.

